

Compte-rendu de la multilatérale AID et nouvelle organisation PME du 07/06/2019

Participants :

Administration : M. Laurensou (DGA/DRH/D), accompagné de M. Barouh (Agence ID/DA), Mme Cadiou (Agence ID/RH), M. Lagathu (DGA/DO/RH), M. Pleska (DGA/DS/RH), M. Lenoble (DGA/DS/S2IE/SDPME), M. Gardin (DGA/DT/SDSP), Mme Martaud-Roussel (DP/RH), M. Fintz (DGA/DRH/SDP), Mme Fausther (DGA/DRH/SDP/DS), Mme Rousseaux(DGA/DRH/SDP/DS).

Délégation CGT : K. Larbouillat, T. Delisle

Agence de l'innovation de défense (AID)

- ✓ En introduction MM. Laurensou et Barouh rappellent que l'AID est une priorité décidée par la Ministre et que la montée en puissance se fait rapidement. Le postulat en est que la supériorité technologique engendre la supériorité opérationnelle de nos forces. L'objectif est toujours la préparation de l'avenir sur les aspects capacitaires. L'AID se veut être le chef d'orchestre de la politique globale d'innovation et se doit de capter les innovations civiles qui peuvent avoir des débouchés dans les applications militaires (Innovation Défense Lab). L'AID a présenté à la Ministre le cadre 2019-2025 de sa politique Innovation.
- ✓ La loi de programmation militaire a conforté le contexte budgétaire dédié à l'AID avec près de 1.2 Md€ (Les études amonts avaient un budget voisin de 750M€ jusque-là). Ce budget permettra des investissements dans le numérique, mais aussi dans le domaine industriel en France comme en Europe. Au titre des coopérations européennes, il y aura une recherche de captation de budgets du Fonds Européen de Défense. Les budgets de l'AID serviront à susciter l'innovation et encadrer « les premiers pas ». Ces budgets ne serviront pas pour un passage à l'échelle ou pour le passage à la phase fabrication-industrialisation du produit.
- ✓ L'AID est un service à compétence nationale placé sous l'autorité du Délégué. 4 personnalités « extérieures » ont été désignées début avril pour une période de 3 ans participer à l'aventure : M. Grabe de Michelin, un astrophysicien du CEA, Bernard Attali et une personne d'un institut de biotechnologies.
- ✓ L'AID reprend l'usage des outils et dispositifs existants (Astrid, Sifre, Sifre Défense, Rapid) et réfléchit à en définir de nouveaux si besoin.
- ✓ L'AID s'appuie sur la mise en réseaux des Lab d'armée et des Clusters créés dans les différents domaines (Naval à Brest et Toulon, Terrien à Bourges, NRBC à Vert le Petit). Les Clusters mettant en relation les opérationnels des forces avec les PME locales. La CGT a demandé quels sont les moyens de contrôle pour éviter tout risque de voir les travaux commandités par l'AID captés dans une PME appartenant à une puissance étrangère amie ou non ? Réponse rassurante de l'administration.
- ✓ L'AID reprend la cellule « Innovation participative » qui continue de cadrer l'intraprenariat et sert à détecter des innovateurs internes et décider de leur dégager temps et budget pour leurs travaux.
- ✓ Ressources humaines : l'AID en 2019 c'est 96 ETP opérationnels basés à Balard et 110 prévus en 2023 (90 de la DGA, 10 de l'EMA, 10 du SGA).
- ✓ Les postes issus de la DO, de la DS, de la DT et de la DP transférés à l'AID ont été présentés en CLR. Les postes de la DO de managers d'affaires « études amont » et de « DSM » vont être rattachés organiquement à l'AID (24 personnes). La CGT exprime l'inquiétude des agents du CATOD (DS) qui se

questionnent sur ce que pourra être leur devenir dans une DS « amoindrie » suite à la création de l'AID. Réponse compatissante de l'administration qui indique que ce n'est pas le lieu pour en discuter ...

- ✓ La direction annonce la création d'un COPIL RPS particulier pour l'AID. La CGT demande que les sujets de santé morale au travail des agents de l'AID soient traités dans le CHSCT local.

Nouvelle organisation PME

- ✓ M. Lenoble présente la sous-direction PME de la DGA. Il rappelle que la SD PME se sert d'un réseau territorial qui suit les PME qui travaillent dans le secteur Défense. Quelques agents de la DGA sont intégrés aux DIRECCTE pour ce réseau.
- ✓ La SD PME prend sa part dans le grand plan PME interministériel.
- ✓ Elle a aussi en charge le règlement des litiges entre les PME et le MINARM.
- ✓ La SD PME participe à la fourniture de labels aux PME. Ce label est un document fourni par le MINARM aux PME qui ont travaillé pour la Défense. Ce document permet une plus grande reconnaissance de ces PME pour s'ouvrir à d'autres marchés. La CGT s'est exprimé sur la nécessité de renforcer le contrôle de ces entreprises qui sont positionnées sur des segments export.